

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2022/05/31/2022032373/justel>

Dossier numéro : 2022-05-31/05

Titre

31 MAI 2022. - Arrêté royal concernant le financement des informations indépendantes sur les médicaments en 2022

Source : AGENCE FEDERALE DES MEDICAMENTS ET DES PRODUITS DE SANTE

Publication : Moniteur belge du 22-07-2022 page : 58615

Entrée en vigueur : 01-08-2022

Table des matières

Art. 1-6

Texte

Article [1er](#). Une subvention de 2.275.000 EUR (deux millions deux cent septante-cinq mille euros) imputable à l'article 527-1 du budget de l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS) est allouée à l'asbl " Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique " à Gand (IBAN : BE11 8939 4408 9648) pour couvrir les frais de personnel et de fonctionnement, en ce compris les frais d'investissement informatique, encourus par cette association :

- a) pour la diffusion systématique d'informations pharmacothérapeutiques indépendantes sur les médicaments auprès des médecins, pharmaciens, dentistes et vétérinaires établis en Belgique ;
- b) pour le développement et l'entretien d'un formulaire de soins aux personnes âgées ;
- c) pour le développement d'une stratégie de communication " multichannel " pour des informations indépendantes et objectives aux prestataires de soins.

[Art. 2](#). L'information visée à l'article 1, a) et c), élaborée dans le respect du principe de la pharmacothérapie basée sur les preuves, doit être objective et avoir essentiellement trait :

- aux propriétés des médicaments récemment mis sur le marché ;
- aux données nouvelles concernant les propriétés et l'usage des médicaments déjà connus ;
- aux données les plus récentes en pharmacothérapie et dans d'autres disciplines, également en matière de positionnement des médicaments, susceptibles d'améliorer l'usage rationnel et sûr des médicaments ;
- aux problèmes administratifs concernant la prescription, la délivrance et l'emploi des médicaments.

La diffusion de l'information se fait en français et en néerlandais et peut se faire via des publications périodiques, des courriels, la mise à disposition d'une banque de données ou d'un site internet.

Les publications suivantes sont disponibles afin de diffuser l'information:

- le Répertoire commenté des médicaments à usage humain ;
- les Folia pharmacotherapeutica ;
- le Répertoire commenté des médicaments à usage vétérinaire ;
- les Folia veterinaria. -

Le formulaire de soins aux personnes âgées tel que visé à l'article 1, b) est en cours d'intégration dans le Répertoire Commenté des médicaments à usage humain qui est consultable sur un site internet en français et en néerlandais. Ce Répertoire est systématiquement actualisé sur la base d'une sélection des publications scientifiques internationales et selon les principes de la médecine fondée sur des preuves.

Les informations qui sont diffusées via la stratégie de communication telle que visée à l'article 1, c), sont rédigées selon le principe de la pharmacothérapie basée sur des preuves, concernent des thèmes actuels qui sont principalement pertinents pour le prestataire de soins de première ligne afin d'encourager un comportement